

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT N° 2021-1150
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CIRCULATION N° 50
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 28 juillet 2021, le conseil a adopté le règlement **N° 2021-1150** modifiant le règlement de circulation N° 50 relativement à la vitesse dans les rues résidentielles des noyaux urbains.

Le règlement N° 2021-1150 entre en vigueur le 28 juillet 2021, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 21^e jour du mois de juillet 2021
et publié le 28 juillet 2021



Myriam Coderre, greffière adjointe